REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-031-243100773-20250410-2025_028-BF

Délibération 2025-028

Finances - Compte Administratif 2024 - Budget annexe Action touristique

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2025.

Participants

Bessières	Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	Mme BRINGUIER Corinne, M CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
M. DARENGOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mme MONCERET Mylène
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

Conseiller excusé

M BRAGAGNOLO Patrice

Conseillers absents

M. HAMDANI Aäli
Mme LAVAL Carole
M. MAUREL Cédric
Mme RIVIERE Christel
M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 05 | Membres absents – 07

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-031-243100773-20250410-2025_028-BF

Exposé

Monsieur le Président quitte la séance suite à l'élection, à l'unanimité par le Conseil Communautaire, de Monsieur Jean-Michel JILIBERT en qualité de Président de séance

Le Compte Administratif retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par l'ordonnateur au cours de l'exercice civil.
Il doit présenter les mêmes résultats que la comptabilité tenue par le comptable public placé auprès de la Trésorerie, tels qu'ils sont retranscrits dans le compte de gestion.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ordonnateur (en l'espèce le Président) doit se retirer au moment du vote.
Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif du budget annexe Action touristique de l'exercice 2024.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 165 602,15	G 167 053,51	G-A 1 451,36
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 17 014,54 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 165 602,15	Q= G+H+I+J 184 068,05	Q-P 18 465,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 165 602,15	= G+I+K 184 068,05	18 465,90
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 165 602,15	= G+H+I+J+K+L 184 068,05	18 465,90

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n°2024-052 du 11 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget annexe Action touristique ;

Vu la délibération n°2025-022 du 10 avril 2025 portant adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Action touristique ;

Monsieur le Président s'étant retiré,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-031-243100773-20250410-2025_028-BF

→ **D'adopter** le Compte Administratif 2024 du budget annexe Action Touristique ;

→ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

→ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 24	Pour – 24	Contre – 00	Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Pour extrait conforme,
Le Président de Séance
M Jean-Michel JILIBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL' AÏGO

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

24 AVR. 2025